

Projet Educatif Animation Enfance-Jeunesse Communauté de Communes Loire-Aubance

Sommaire

- 1) Le contexte de la Communauté de Communes Loire-Aubance
- 2) Les valeurs éducatives de la Communauté de Communes Loire-Aubance
- 3) Les modes d'action
- 4) Les moyens généraux

1) Le contexte de la Communauté de Communes Loire-Aubance

La Communauté de Communes Loire-Aubance est née le 1er janvier 2005 de la fusion de deux territoires issus des Communautés de Communes du secteur des Ponts de Cé et de Brissac-Quincé. Le regroupement des 14 communes rurales a mis en évidence une disparité des politiques enfance-jeunesse. Dès sa création, la nouvelle collectivité a pris conscience de l'importance de cette compétence.

L'intérêt communautaire a été défini par les élus :

« Enfance et Jeunesse (jeunes de moins de 18 ans) : toutes actions envers l'enfance et la jeunesse, à l'exception des centres de loisirs sans hébergement et de l'accueil périscolaire. »

Le champ d'action de l'animation enfance jeunesse porte sur les loisirs éducatifs dans une perspective d'animation socio-culturelle.

La volonté des élus est d'associer les responsables associatifs au travail de réflexion sur les orientations éducatives au sein d'un Comité de Pilotage Jeunesse.

Un diagnostic participatif a été rendu public en Avril 2006 (1500 questionnaires traités). Les problématiques et les demandes repérées concernant les jeunes (12-17 ans) furent les suivantes :

- manque de lieux de rencontres de proximité
- échec de plusieurs foyers de jeunes sans animateur (dégradations, violences)
- problèmes de mobilité intra et extra communautaire et de sécurité routière
- inégalité d'accès aux loisirs : problème des différences de pouvoir d'achat entre jeunes
- problèmes de conduites addictives (drogue, alcool)
- souhait des jeunes de travailler pendant les vacances

2) Les valeurs éducatives de la Communauté de Communes Loire-Aubance

L'animation enfance jeunesse vise comme finalité l'épanouissement, le respect des sensibilités de chaque personnalité et l'acceptation des différences.

Les thèmes suivants ne sont pas classés dans un ordre hiérarchique, ils ont tous autant de valeur :

Accès aux loisirs pour tous :

Prendre en compte toutes les différences et encourager la mixité sociale.

Initier les jeunes à des loisirs nouveaux et diversifiés.

Accompagner vers l'autonomie :

Faire progresser les jeunes sur la conduite autonome de projets collectifs, en apprenant à réfléchir sur le sens et à gérer les moyens nécessaires (conduite de réunions, prise de décisions collectives, recherche de moyens humains, techniques, financiers...).

Réfléchir sur le sens de la consommation de loisirs.

Protection de l'Environnement- écologie:

Il s'agit d'un thème majeur transversal à toutes les activités éducatives (de loisirs ou non) et de la vie quotidienne. Les animateurs doivent y apporter une attention particulière (attitude, posture) et faire remonter aux adultes les idées des jeunes qui se sentent fortement concernés.

Ouverture sur le monde :

Développer les échanges interculturels, internationaux (chantiers de jeunes), humanitaires, en lien avec les associations locales.

Engagement de la personne :

Créer du lien social par des maillages avec d'autres acteurs et partenaires.

Etre acteur de la cité : participer à la vie locale, et à la vie associative.

Développer l'esprit solidaire et citoyen.

Accompagner les porteurs de projets en mettant en avant leurs talents.

Liens inter-générationnels

Favoriser la place des parents

Organiser les échanges de savoirs entre les générations

3) Les modes d'action

Accueils des jeunes sur la Communauté de Communes Loire-Aubance

Les accueils des jeunes doivent garder un caractère de proximité sur les différentes communes. Ils sont donc itinérants et pourront être complétés par des moyens de déplacements collectifs pour regrouper des jeunes éloignés. Etant déclarés à la DDJS, ils respecteront la réglementation en vigueur, en particulier pour les taux d'encadrement et la sécurité physique et morale des mineurs. Leur but est de répondre à la demande de lieux de rencontres en accord avec les communes et de réaliser des projets d'animation adaptés au public.

Information du public :

L'information sur l'organisation des différentes actions pourra être relayée par les communes, les Centres de loisirs, les écoles, mais pourra aussi être directement adressée aux familles et aux jeunes. Les NTIC (Nouvelles Technologies d'Information et de Communication) seront privilégiées (site internet, blog, courriels, webmagazine...).

Aides et soutien à l'implication des jeunes :

La Communauté de Communes Loire-Aubance aide les stagiaires aux formations BAFA et BAFD et soutient les projets collectifs de jeunes entrant dans sa compétence (exemple : départs en vacances).

4) Les moyens généraux

Les instances consultatives et décisionnaires

Deux instances consultatives :

- le Comité de Pilotage formé des représentants bénévoles et professionnels des associations locales et d'élus municipaux propose des orientations politiques et évalue les actions d'animation jeunesse.
- La Commission Enfance et Jeunesse formée exclusivement de Conseillers Municipaux prépare les orientations et évalue les actions de la Petite-Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse avant décision des élus communautaires

Ces deux instances sont animées par le Président de la Commission Enfance Jeunesse qui restitue ensuite les travaux à l'instance décisionnaire :

- le Conseil Communautaire qui délibère et vote les orientations et moyens financiers

Les partenariats

La Communauté de Communes Loire-Aubance a la volonté de s'appuyer sur les acteurs locaux en partenariat avec des organismes professionnels. Les partenaires mènent ensemble un projet local d'animation et de développement sur l'ensemble du territoire.

Financement des actions :

La Communauté de Communes Loire-Aubance finance les actions sur ses fonds propres avec l'aide des subventions de la CAF et de la MSA (Contrat Enfance Jeunesse), et d'autres partenaires privés ou publics.

Les moyens humains

Depuis septembre 2005, un poste de Coordinateur enfance jeunesse a été créé. Des animateurs occasionnels interviennent sur les vacances scolaires. La création d'un poste d'animateur permanent est prévue courant 2007.

Les moyens matériels

Un bureau équipé est mis à disposition au siège de la Communauté de Communes Loire-Aubance pour le travail administratif. Une voiture de service permet aux animateurs de se déplacer et occasionnellement de transporter des jeunes. Enfin les locaux pour l'accueil des jeunes sont mis à disposition par les communes.

Fait à Juigné-sur-Loire le 15 novembre 2007,

Le Président de la Commission Enfance Jeunesse

Michel LERAY